



## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

### **CDESI du 6 décembre 2004**

Monsieur Denis LACOMBE (Président de la CDESI) accueille les membres de la CDESI et présente l'ordre du jour.

Il fait part à la commission d'un courrier de Monsieur Gérard BRUCHET, Vice-Président du Conseil Général délégué au développement touristique, Président du CDT et membre de la CDESI, dans lequel il se félicite du rôle pilote de la CDESI Ardèche au plan national.

Il se réjouit de l'intégration par la commission des trois approches complémentaires aux sports de nature : sport, loisir-tourisme et environnement.

#### **1<sup>er</sup> point : Informations législatives**

Thierry BEDOS (Pôle Ressource National des Sports de Nature) présente les évolutions législatives concernant les sports nature en général.

Le point essentiel à retenir est que le législateur tient à privilégier le conventionnement pour la pérennisation de l'accès aux Espaces, Sites et Itinéraires.

#### **2<sup>ème</sup> point : Mise en place d'un groupe de réflexion pour l'élaboration d'un règlement intérieur CDESI.**

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) a maintenant plus d'un an d'existence.

Jean-Pierre ANDREUX (Chef du service Sport et Vie Associative) informe que la priorité fixée lors de nos précédentes réunions porte sur l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

A côté de cet axe fort et devant le fait que la loi intègre une compétence légale en direction des conseils généraux, il peut sembler intéressant de mettre en place un règlement intérieur de la CDESI notamment pour :

- Structurer la liaison entre les techniciens et les élus de la CDESI afin de pouvoir répondre dans la logique participative et partagée aux sollicitations de la CDESI, notamment à des avis que le Préfet devrait solliciter à l'issue de la parution de la loi.

- Appuyer le Secrétariat Technique du dispositif (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports / Conseil Général).

B. HOFMANN et J. GILLY et un représentant du CDOS (non identifié compte tenu du renouvellement du bureau) se proposent pour participer à ce groupe de réflexion.

### **3<sup>ème</sup> point : Démarche transversale CDESI**

#### Au sein du Conseil Général

Christophe VIGNE (Directeur Général Adjoint Education et Culture du Conseil Général de l'Ardèche) indique que l'opérationnalité du PDESI dépend en partie de son intégration et de son articulation avec les autres politiques départementales (tourisme, environnement, territoires, développement économiques...) et du partage des enjeux avec les différents services thématiques

Ce travail est actuellement mené par le service des sports.

#### Au sein de l'Etat

Alain CHARRIER (Directeur Départemental Jeunesse Sports et Vie Associative) évoque les trois entrées du Pôle « Compétence Sport » de l'Etat sollicitées par le Préfet auprès de la DDJS :

- ◆ 1<sup>ère</sup> entrée : La Sécurité
- ◆ 2<sup>ème</sup> entrée : La Démarche Territoriale
- ◆ 3<sup>ème</sup> entrée : L'Education par le sport

Est évoqué également, le recensement des équipements sportifs traditionnels qui sera réalisé en 2005.

Le protocole d'accord Etat-Conseil Général mis en place il y a trois ans dans le cadre de la démarche CDESI sera évalué en début d'année 2005.

### **4<sup>ème</sup> point : SIG**

Pascal MAO (maître de conférence, CERMOSEM) fait un point sur l'outil SIG et sur la collecte réalisée.

Une attention toute particulière est portée sur les démarches restantes à mettre en œuvre (voir diapositive Perspective/Gestion des données) :

- ◆ Prise en compte des données de gestion (peu renseignées sur le recensement effectué à ce jour)
- ◆ Superposition des données
- ◆ Validation des données
- ◆ Intégration du PDIPR
- ◆ Les interfaces à développer

Une formation à l'utilisation de l'outil (mise à jour des données, consultation ...) sera proposée aux futurs utilisateurs de l'outil en 2005.

Une procédure de validation des informations sera mise en place début 2005 auprès des fournisseurs d'informations. Cette démarche sera suivie d'un envoi auprès des communes, intercommunalités, EPCI pour validation et complément d'informations.

Cette phase sera conjuguée à l'approche et la communication territoriale de la démarche CDESI en vue de l'élaboration du Plan Départemental.

#### **5<sup>ème</sup> point : Volet Extranet Internet**

Le volet Extranet Internet est évoqué par Jean-Pierre ANDREUX.

Le groupement d'achat avec le département de la Drôme a pour objectif une mutualisation des moyens et des technologies. Il reste à se mettre d'accord sur les besoins relatifs à cette démarche.

La consultation de la mise à jour des données à distance via Internet est une approche partagée.

Sur le volet communication grand public d'une partie des ESI, cette phase de développement souhaitée par le département de la Drôme, nécessite en Ardèche une approche partagée avec l'ensemble des partenaires et une validation politique.

Ce point est partagé par l'ensemble des membres de la CDESI.

#### **6<sup>ème</sup> point : Présentation des fiches actions**

##### Fiche action 5 :

Denis AMBLARD (Technicien cynégétique à la fédération départementale de Chasse de l'Ardèche) souligne l'importance de cette action et du travail de fond nécessaire à la mise en place d'une démarche de dialogue entre les différents utilisateurs de l'espace.

Les initiatives menées en partenariat avec le CRNM il y a quelques années portent aujourd'hui leur fruit.

A la sollicitation de la CDESI par certains élus sur la problématique de quads, le CRNM envisage quelques actions en 2005 avec notamment une journée d'informations (dans le cadre de la demande PDESI) sur la législation, la mesure de protection environnementale et les conséquences de la pratique motorisée.

##### Fiche action 7 :

Jean GILLY (Personnalité Sport Nature) indique qu'il est essentiel d'apporter aux habitants une meilleure connaissance de leur territoire et de leur environnement pour qu'ils puissent gérer leurs loisirs mais aussi et surtout pour gérer (en tant que futur élu par exemple), demain, leur territoire.



Fiche action 8 :

Rajout des fédérations délégataires sur l'amélioration de la collaboration entre les professionnels de l'encadrement et les services de secours à la demande initiale du comité Montagne Escalade.

Fiche action 9 :

B. HOFMANN (Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Ardèche) souligne l'intérêt de cette action notamment sur la pérennisation et le développement des initiatives menées par le CREPS et le SIGARN en matière de labellisation par exemple.

Cette fiche action doit contribuer à développer l'extension de la saison, ce qui est un des objectifs du CDT.

Une première journée d'étude CDESI avec pour thème « les professionnels de l'encadrement des sports de nature en Ardèche » est proposée dans ce cadre le 31 janvier 2005.

Le CREPS dans le cadre de cette fiche action, le CDT dans le cadre de la fiche action 10 et le PNR dans le cadre de la restitution de l'étude sur les professionnels Sport Nature, seront chargés avec le secrétariat technique de préparer cette journée.

Christophe VIGNE indique que le prochain trimestre doit être consacré à la finalisation des actions qui seront proposées au Plan Départemental.

Pour cela, il conviendra d'identifier :

- ◆ Les financements existants
- ◆ Les opérateurs de chaque action
- ◆ Les financeurs potentiels
- ◆ L'articulation territoriale notamment avec les pays et le PNR ainsi que les syndicats intercommunaux.

<b>7<sup>ème</sup> point : Présentation du Projet Via Ferrata de Thueyts</b>
--

La classification du projet en enjeu 3 (selon la grille de classification des ESI proposée dans le cadre de la grille environnementale) est contestée par Monsieur JACQUEMARD (Président de la FRAPNA Ardèche).

Selon la FRAPNA, l'enjeu de ce projet se situe en 1A (espace protégé à enjeu majeur) et nécessite une approche approfondie.

Monsieur TESTON (Président de la Communauté de Commune des Grands Serres) propose que dans ce cadre, une étude plus approfondie soit menée.

Ce projet pourrait être proposé, pour avis, à la prochaine CDESI dans la mesure où une approche complémentaire environnementale et économique sera réalisée au cours du prochain trimestre avec les partenaires de la commission (FRAPNA et le Comité Départemental du Tourisme) ainsi que les services concernés du Conseil Général et de l'Etat.